

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1475

30 juillet 2009

SOMMAIRE

AKH Management Holdco I	70755	Jewedesign S. à r.l.	70771
Anderson Finance S.A.	70754	KG Holding S.A.	70778
Atlantic Ovin S.A.	70786	Kletta Holding S.A.	70774
Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie	70756	KN S.à r.l.	70795
Bourns (Luxembourg) S.à r.l.	70755	Lazarus S.A.	70755
Bracha S.A.	70787	Lupcin-Lux Schmiede	70789
BTP Investments Partners Luxembourg S.A.	70782	Mahalo Marine SA	70788
CapMan Public Market Investment S.à r.l.	70788	Martius Properties S.à r.l.	70795
CapMan Public Market Manager S.A.	70789	Mat S.A., SICAR	70754
Catalyst Recovery Europe S.A.	70783	MD Lux S.à r.l.	70767
Cevet S.A.	70773	Newcip S.A.	70788
Chotebor Holdings S.à r.l.	70756	Newcontainer No. 1 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	70789
Codentz	70785	Newcontainer No.37 (Luxembourg) Shipp- ing S.à r.l.	70781
Daher International Development S.A. ..	70784	Nyon Leman S.à r.l.	70786
Diplomatic Finance Association Internatio- nal S.A.	70785	Olifanten S.à r.l.	70798
EFG Investment (Luxembourg) SA	70767	Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.	70781
Fabelux Invest S.A.	70755	Oracle Real S.A.	70780
Fleurs Josy Krier S.à r.l.	70765	Panford Investments S.à r.l.	70786
Fluviense S.A.	70775	Pillarlux Holdings 3 S.à r.l.	70766
Food Holdings S.à r.l.	70781	Pillarlux Murcia Holdings S.à r.l.	70773
Formation	70773	P.R.C. Holding S.A.	70782
GARAGE TEWES Serge S.à.r.l.	70786	Saster Investments S.A.	70783
Gemperles S.A.	70788	Sette S.A.	70800
Grellmann Fire Protection S.à.r.l.	70756	SP Assistance S.A.	70769
Gresfin International S.A.	70787	Starnet Holding S.A.	70766
Hellange S.A.	70785	Stingray Holding S.A.	70783
Ilco Immobilière S.à r.l.	70772	Summerwind S.A.	70781
I.L.I. S.A.	70784	Sustainable Packaging Holding S.A.	70790
Insight Finance S.A.	70754	Vitis Life S.A.	70754
ITT Industries Holdings S.à r.l.	70782	West Fraser Hungary Holdings, Luxem- bourg Branch	70787
ITT Industries Luxembourg S.à r.l.	70782	Zenith Holding Sàrl	70787
Jessi International Holding S.A.	70784		

Insight Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 106.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009087165/12.

(090103437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Vitis Life S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 49.922.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 11 mars 2009

Quatrième résolution («Mandats»)

L'assemblée générale décide de nommer en tant que réviseurs pour l'exercice 2009 et pour un mandat de un an la société Ernst & Young S.A., ayant son siège social à L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall, 7.

Pour copie conforme
Nicolas LIMBOURG / Marc STEVENS
Secrétaire-Scrutateur / Président

Référence de publication: 2009086432/14.

(090103171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Anderson Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.017.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009087169/12.

(090103430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Mat S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 115.975.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 2009, les mandats des administrateurs: Olivier LEGRAIN, Président, Georges NORDMANN, MATERIS INVESTORS, S.à r.l. (dont le représentant permanent est Stéphane BACQUAERT, 89, rue Taitbout, F-75009 PARIS) et Marcel STEPHANY; et du Réviseur Indépendant: ERNST & YOUNG S.A., ont été renouvelés pour une durée d'un an expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour MAT S.A., SICAR, Société d'Investissement en Capital à Risque, société anonyme à capital variable
EXPERTA LUXEMBOURG, Société anonyme
Liette Heck / Catherine Day-Royemans
- / Vice-President

Référence de publication: 2009086206/16.

(090103248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juillet 2009.

Lazarus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 104.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2009087196/13.

(090103402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Fabelux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 117.151.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FABELUX INVEST S.A.
Romain THILLENS / Adrien COULOMBEL
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009087305/12.

(090103392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Bourns (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 75.572.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/07/2009.
Bourns (Luxembourg) S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2009087309/12.

(090103382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

AKH Management Holdco I, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 98.914.

Extrait de l'Assemblée Générale de la Société du 29 juin 2009

L'assemblée:

- approuve le rapport du commissaire à la liquidation au 31 janvier 2009,
- prononce la clôture de la liquidation et constate que le Société a définitivement cessé d'exister;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir du 29 juin 2009 au siège social de Services Généraux de Gestion S.A. (SGG), 412F, route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.
AKH Management Holdco I
Signature

Référence de publication: 2009087626/17.

(090104683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Auto-Rallye - Garage Da Silva & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Walferdange, 8, Millewée.

R.C.S. Luxembourg B 11.651.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.07.2009.

DA SILVA Antonio

Le Gérant

Référence de publication: 2009089165/12.

(090106467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Grellmann Fire Protection S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9643 Bùderscheid, 1, Wëlzterstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 142.401.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Norbert MAES

Le Gérant

Référence de publication: 2009089163/11.

(090106482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Chotebor Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 109.933.

In the year two thousand and nine, on the sixteenth of June.

Before Us Maître Jean SECKLER, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Chotebor Holdings S.à r.l., a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 109.933, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on August 1st, 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1434 of December 22nd, 2005. (the "Company").

There appeared:

The sole shareholder of the Company, GCE Limited Partnership, a limited partnership, whose general partner is GCE GP Limited, registered under the laws of Jersey, having its registered office at Whiteley Chambers, Don Street, St. Helier, JE4 9WG, Jersey (the "Sole Shareholder"), here duly represented by Mr Vincent LINARI-PIERON, lawyer, with professional address at 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I.- As it appears from the attendance list annexed to this deed to be registered with it, the 2,000 (two thousand) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II.- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment (a) of the nominal value and (b) of the number of shares representing the share capital of the Company;
2. Reclassification of the existing shares of the Company into multiple classes of shares;

3. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 95,000.- (ninety-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 145,000.- (one hundred forty-five thousand Euro) by the issuance of 95,000 (ninety-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each;

4. Subscription and payment by "GCE Limited Partnership" of 95,000 (ninety-five thousand) new shares of the Company through a contribution in cash;

5. Amendment of articles 6, 8 and 23 of the articles of association of the Company in order to reflect (i) this amendment (a) of the nominal value and (b) of the number of shares representing the share capital of the Company (ii) this reclassification of the existing shares of the Company into multiple classes of shares and (iii) this increase of the share capital of the Company; and

6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to amend (i) the nominal value of the shares representing the share capital of the Company (the "Shares") so as to change it from its current amount of EUR 25.- (twenty-five Euro) to EUR 1.- (one Euro), and (ii) the number of Shares, so as to amend it from its current number of 2,000 (two thousand) to 50,000 (fifty thousand).

Second resolution:

It is resolved to reclassify the 50,000 (fifty thousand) Shares of the Company into the following classes of shares:

- class A shares: 5,000 (five thousand);
- class B shares: 5,000 (five thousand);
- class C shares: 5,000 (five thousand);
- class D shares: 5,000 (five thousand);
- class E shares: 5,000 (five thousand);
- class F shares: 5,000 (five thousand);
- class G shares: 5,000 (live thousand);
- class H shares: 5,000 (five thousand);
- class I shares: 5,000 (five thousand); and
- class J shares: 5,000 (five thousand).

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 95,000.- (ninety-five thousand Euro) so as to raise it from its current amount of EUR 50,000.- (fifty thousand Euro) to EUR 145,000.- (one hundred forty-five thousand Euro) by the issuance of 95,000 (ninety-five thousand) new shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each (the New Shares") the whole to be fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder. It is resolved that the New Shares will be allocated to the following classes of shares:

- class A shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class B shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class C shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class D shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class E shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class F shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class G shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class H shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class I shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class J shares: 9,500 (nine thousand five hundred).

Subscription - Payment

The Sole Shareholder declares to subscribe for all the New Shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, as follows:

- The Sole Shareholder: 95,000 (nine five thousand) New Shares allocated as follows:
- class A shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class B shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class C shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class D shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class E shares: 9,500 (nine thousand five hundred);

- class F shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class G shares: 9.500 (nine thousand five hundred);
- class H shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class I shares: 9,500 (nine thousand five hundred);
- class J shares: 9,500 (nine thousand five hundred).

The New Shares have been fully paid up by the Sole Shareholder through a contribution in cash.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the terms and conditions related to the rights and obligations attached to the Shares of the Company and (ii) to amend and restate the articles 6, 8 and 23 of the articles of association of the Company in their entirety notably in order to reflect the amendment of the nominal value and the number of the Shares, the amendment of the terms and conditions related to the rights and obligations attached to the Shares, and the increase of share capital of the Company, as described above, which shall be read as follows:

" Art. 6. Share Capital.

The issued and subscribed share capital of the Company is set at EUR 145,000.- (one hundred forty-five thousand Euro) divided into 145,000 (one hundred forty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Shares") consisting in a) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class A shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class A Shares"), b) 14.500 (fourteen thousand five hundred) class B shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class 13 Shares"), c) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class C shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class C Shares"), d) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class D shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class D Shares"), e) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class E shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class E Shares"), f) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class F shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class F Shares"), g) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class G shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class G Shares"), h) 14.500 (fourteen thousand five hundred) class H shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class H Shares"), i) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class I shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class I Shares") and j) 14,500 (fourteen thousand five hundred) class J shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) (the "Class J Shares").

The general meeting of Shareholder(s) is entitled at the majority vote determined by the Law to decide an increase or a decrease of the share capital of the Company.

The share capital of the Company may be reduced notably through cancellation of Shares including by cancellation of one or more entire classes of Shares through repurchase and cancellation of all the shares in issue in such class(es). For the purposes of this article 6, the following capitalized terms shall have the meanings set out next to them:

- "Available Amount": means (without double counting) total amount of net profits of the Company (including carried forward profits but (i) less any losses (including carried forward losses) and any freely distributable share premium and reserves and (ii) less any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles) determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- "Available Cash": means all the cash held by the Company (except for cash on term deposits with a remaining maturity exceeding 6 months), any readily marketable money market instruments, bonds and notes and any receivable which in the opinion of the Board will be paid to the Company in the short term less any indebtedness or other debt of the Company payable in less than 6 months determined on the basis of the Interim Accounts relating to the relevant Class Period (or New Period, as the case may be);

- "Available Cash per Share": means in respect of a Class of Shares, the Available Cash divided by the number of Shares in issue in the Class to be repurchased and cancelled;

- "Cancellation Value per Share": means (i) the nominal value per Share to be cancelled plus (ii) the Total Cancellation Amount divided by the number of Shares in issue in the class(es) to be repurchased and cancelled;

- "Class A Interim 2009 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class A Shares;

- "Class B Interim 2010 Accounts": means the interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class B Shares;

- "Class C Interim 2011 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class C Shares;

- "Class D Interim 2012 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class D Shares;

- "Class E Interim 2013 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class E Shares;
- "Class F Interim 2014 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class F Shares;
- "Class G Interim 2015 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the class G Shares;
- "Class H Interim 2016 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class H Shares;
- "Class I Interim 2017 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class I Shares;
- "Class J Interim 2018 Accounts": means the Interim Accounts for the repurchase and cancellation of the Class J Shares;
- "Class Period": means each of the Class A Period, the Class B Period, the Class C Period, the Class D Period, the Class E Period, the Class F Period, the Class G Period, the Class H Period, the Class I Period, and the Class J Period (as defined below);

- "Interim Accounts": means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

- "Interim Account Date": means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class(es) of Shares, provided that such date may not be later than the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant period;

- "Total Cancellation Amount": means the amount approved by the general meeting of the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I and J shall be the Available Amount of the relevant Class of Shares at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general meeting of Shareholder(s) in the manner provided for an amendment of the articles of association of the Company, being noted that the Total Cancellation Amount may not exceed the Available Amount.

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and cancellation of one or more class(es) of Shares, the holders of shares of the repurchased and cancelled class(es) of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each share of the relevant class(es) held by them and cancelled.

Each class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, in case of redemption of such class, to the Total Cancellation Amount (with the limitation however to the Available Cash as stated below) for the relevant Class Period to which the class relates pursuant to these articles of incorporation.

- The period for Class A Shares is the period starting on the day hereof, and ending on the Interim Account Date for the Class A 2009 Interim Accounts (the "Class A Period");

- The period for Class B Shares is the period starting on the day after the Class A Period and ending on the Interim Account Date for the Class B 2010 Interim Accounts (the "Class B Period");

- The period for Class C Shares is the period starting on the day after the Class B Period and ending on the Interim Account Date for the Class C 2011 Interim Accounts (the "Class C Period");

- The period for Class D Shares is the period starting on the day after the Class C Period and ending on the Interim Account Date for the Class D 2012 Interim Accounts (the "Class D Period");

- The period for Class E Shares is the period starting on the day after the Class D Period and ending on the Interim Account Date for the Class E 2013 Interim Accounts (the "Class E Period");

- The period for Class F Shares is the period starting on the day after the Class E Period and ending on the Interim Account Date for the Class F 2014 Interim Accounts (the "Class F Period");

- The period for Class G Shares is the period starting on the day after the Class F Period and ending on the Interim Account Date for the Class G 2015 Interim Accounts (the "Class G Period");

- The period for Class H Shares is the period starting on the day after the Class G Period and ending on the Interim Account Date for the Class H 2016 Interim Accounts (the "Class H Period");

- The period for Class I Shares is the period starting on the day after the Class H Period and ending on the Interim Account Date for the Class I 2017 Interim Accounts (the "Class I Period"); and

- The period for Class J Shares is the period starting on the day after the Class I Period and ending on the Interim Account Date for the Class J 2018 Interim Accounts (the "Class J Period").

For the avoidance of doubt, if there has been no Interim Account Date for a certain class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of the relevant Class Period.

In the event a class of Shares has not been repurchased and cancelled within the relevant Class Period, the holders of such class shall become entitled, in case of a redemption and cancellation of the relevant class, to the Available Amount for a new period (the "New Period") which shall start on the date after the last Class Period (or as the case may be, the immediately preceding New Period of another class) and end on the Interim Account Date of the Interim Accounts prepared for the repurchase and cancellation of such class of Shares, provided that if there is no Interim Account Date

for such class, the Class Period of such class will end on the last day of the third month following the first year end after the start date of such New Period.

The first New Period shall start on the date after the Class J Period and the classes of Shares not repurchased and not cancelled in their period as per stated above shall come in the order of Class A Shares to Class J Shares (to the extent not previously repurchased and cancelled).

In the case of redemption of a class of Shares, the holders of such class of Shares shall receive the Cancellation Value per Share provided that where the Cancellation Value per Share so determined exceeds the Available Cash per Share, the Cancellation Value per Share shall be equal to the Available Cash per Share.

" Art. 8. Rights and Duties attached to the shares.

Each share entitles its owner to equal rights in the assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be."

" Art. 23. Allocation of Profits.

From the annual net profits of the Company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve as required by the Law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10 %) of the nominal issued share capital of the Company as stated in Article 6 hereof as increased or reduced from time to time.

The general meeting of Shareholder(s) shall determine how the annual net profits shall be disposed of and it shall decide to pay dividends from time to time, as it, in its discretion, believes to suit best the corporate purpose and policy of the Company.

The Board of managers may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the law.

The proportional net profit determined in compliance with the provisions of this article, to be distributed to the Shares (the "Shares Profit") shall be allocated as follows: (i) 0.25% of the nominal value of the outstanding classes of Shares but the class of Shares relating to the relevant Class Period pursuant to article 6, spread equally between all classes of Shares but the class of Shares relating to the relevant Class Period pursuant to article 6; and (ii) all remaining Shares Profit to the class of Shares relating to the relevant Class Period. All amounts to be allocated under this paragraph shall be applied between each holder of one specific class of Shares proportionally to the shareholding held by this holder in this class of Shares."

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about one thousand three hundred and fifty euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la version française de l'acte:

L'an deux mille neuf, le seize juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Chotebor Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, ayant son siège social au 52-54, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.933, constituée par acte notarié de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 1^{er} août 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et des Associations numéro 1434 du 22 décembre 2005 (la "Société").

A comparu:

L'associé unique de la Société, "GCE Limited Partnership", une "limited partnership" existant sous les lois de Jersey, dont l'associé général est GCE GP Limited ayant son principal établissement à Whiteley Chambers, Don Street, St Helier, Jersey JE4 9WG (l'"Associé Unique"), ici représentée par Maître Vincent LINARI-PIERRON, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acte que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistrée avec lui, que les 2.000 (deux mille) parts sociales, représentant l'entièreté du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- L'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. L'Associé Unique décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- L'ordre du jour de rassemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Modification (a) de la valeur nominale et (b) du nombre des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société;

2. Reclassification des Parts Sociales de la Société en des parts sociales de classes multiples;

3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 95.000,- EUR (quatre-vingt-quinze mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) à 145.000,- EUR (cent quarante-cinq mille Euros) par l'émission de 95.000 (quatre-vingt-quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune;

4. Souscription et paiement par "GCE Limited Partnership" des 95.000 (quatre vingt quinze mille) nouvelles parts sociales de la Société au moyen d'un apport en espèces;

5. Modification des articles 6, 8 et 23 des statuts de la Société notamment afin de refléter (i) la modification (a) de la valeur nominale et (b) du nombre de parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société (ii) la reclassification des parts sociales existantes de la Société en des parts sociales de classes multiples et (iii) l'augmentation du capital social de la Société; et 6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé de modifier (i) la valeur nominale des parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société (les "Parts Sociales") afin de changer son montant actuel de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) pour le fixer à 1,- EUR (un Euro) et (ii) le nombre de Parts Sociales, afin de changer leur nombre actuel de 2.000 (deux mille) pour le fixer à 50.000 (cinquante mille).

Deuxième résolution

Il est décidé de reclassifier les 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales existantes de la Société entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe A: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe B: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe C: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe D: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe E: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe F: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe G: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe H: 5.000 (cinq mille);
- parts sociales de classe I: 5.000 (cinq mille); et
- parts sociales de classe J: 5.000 (cinq mille).

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 95.000,- EUR (quatre-vingt-quinze mille Euros) afin de le porter de son montant actuel de 50.000,- EUR (cinquante mille Euros) à un nouveau montant de 145.000,- EUR (cent quarante-cinq mille Euros) par l'émission de 95.000 (quatre-vingt-quinze mille) nouvelles parts sociales d'une valeur

nominale de 1,- EUR (un Euro) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), le montant total étant complètement payé par un apport en espèces par l'Associé Unique.

Il est décidé que les Nouvelles Parts Sociales seront réparties entre les parts sociales de classes suivantes:

- parts sociales de classe A: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe B: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe C: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe D: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe E: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe F: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe G: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe H: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe I: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe J: 9.500 (neuf mille cinq cents).

Souscription - Paiement

L'Associé Unique déclare souscrire aux 95.000 (quatre-vingt-quinze mille) Nouvelles Parts Sociales comme suit:

L'Associé Unique: 95.000 (quatre-vingt-quinze mille) Nouvelles Parts Sociales réparties comme suit:

- parts sociales de classe A: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe B: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe C: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe D: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe E: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe F: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe G: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe H: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe I: 9.500 (neuf mille cinq cents);
- parts sociales de classe J: 9.500 (neuf mille cinq cents).

Les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement payées par l'Associé Unique au moyen d'un apport en espèces.

Preuve de l'existence de l'apport

Une preuve de l'apport a été fournie au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide (i) de modifier les termes et conditions afférents aux droits et obligations attachées aux Parts Sociales de la Société et (ii) de modifier les articles 6, 8 et 23 des statuts de la Société dans leur intégralité notamment afin de refléter la modification de la valeur nominale et le nombre de Parts Sociales, la modification des termes et conditions afférents aux droits et obligations attachées aux Parts Sociales de la Société et l'augmentation de capital social, comme décrit ci-dessus pour leur donner la teneur suivante:

" Art. 6. Capital social.

Le capital social de la Société émis et souscrit est fixé à 145.000,- EUR (cent quarante-cinq mille Euros), divisé en 145.000 (cent quarante-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) (les "Parts Sociales"), consistant en de multiples classes de Parts Sociales comme suit: a) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe A d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe A"), b) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe B"), c) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe C d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe C"), d) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe D d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe D"), e) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe E d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe E"), f) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe F d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe F"), g) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe G d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe G"), h) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe H d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe H"), i) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe I d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales de Classe I") et j) 14.500 (quatorze mille cinq cents) Parts Sociales de Classe J d'une valeur nominale de 1,- EUR (un Euro) ("Parts Sociales Classe J").

L'assemblée générale des Associé(s) peut décider, à la majorité des votes requis par la Loi, une augmentation ou une réduction du capital social de la Société.

Le capital social de la Société peut être réduit notamment par l'annulation de Parts Sociales y compris par l'annulation de l'entièreté d'une ou plusieurs Classes de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises de cette/ces classe(s). Pour l'application de cet article 6, les termes suivants figurant en majuscules auront le sens qui leur est donné ci-après:

- "Montant Disponible": signifie (sans double comptes) le montant total des profits nets de la Société (incluant les profits reportés mais (i) diminué de toutes pertes (incluant les pertes reportées) et de toutes primes d'émission librement distribuable et des réserves et (ii) diminué de toutes sommes devant être placées en réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts) déterminées sur base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe afférente (ou Nouvelle Période, le cas échéant);

- "Liquidités Disponibles" signifie toutes les liquidités détenues par la la Société (excepté les liquidités sur livret à terme dont la maturité excède 6 mois), tout instrument de marché financier aisément commercialisable, les obligations et les billets à ordre et toute créance qui dans l'opinion du conseil d'administration de la Société seront payés à la Société à court terme diminué de toutes dettes payables dans un délai inférieur à 6 mois déterminés sur base des Comptes Intérimaires se rapportant à la Période de Classe afférente (ou Nouvelle Période, le cas échéant);

- "Liquidités Disponible par Parts Sociales" signifie, au regard d'une Part Sociale, les Liquidités Disponibles divisées par le nombre de Parts Sociales émises dans la Classe devant être rachetée et annulée;

- "Valeur d'Annulation par Parts Sociales" signifie (i) la valeur nominale par Part Sociale devant être annulée plus (ii) le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales émises dans la ou les classe(s) devant être rachetées et annulées:

- "Comptes Intérimaires 2009 de Classe A": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe A;

- "Comptes Intérimaires 2010 de Classe B": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe B;

- "Comptes Intérimaires 2011 de Classe C": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe

- "Comptes Intérimaires 2012 de Classe D": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Actions de Commanditaires de Classe D;

- "Comptes Intérimaires 2013 de Classe E": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe E;

- "Comptes Intérimaires 2014 de Classe F": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe F;

- "Comptes Intérimaires 2015 de Classe G": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe G;

- "Comptes Intérimaires 2016 de Classe H": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe H;

- "Comptes Intérimaires 2017 de Classe I": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe I;

- "Comptes Intérimaires 2017 de Classe J": signifie les Comptes Intérimaires pour le rachat et l'annulation des Parts Bénéficiaires de Classe J;

- "Période de Classe": signifie chacune des Période de Classe A, Période de Classe B, Période de Classe C, Période de Classe D, Période de Classe E, Période de Classe F, Période de Classe G, Période de Classe H, Période de Classe I, Période de Classe J (telles que définies ci-après);

- "Comptes Intérimaires": signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires afférente;

- "Date des Comptes Intérimaires": signifie la date qui ne peut être antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la ou les classe(s) de Parts Sociales afférentes, étant entendu que cette telle date ne peut être postérieure au dernier jour du troisième mois suivant l'expiration de la première année après la date de commencement de la période afférente;

- "Montant Total d'Annulation": signifie le montant approuvé par l'assemblée générale des Associés sur base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J sera le Montant Disponible de la Classe de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation de la classe concernée sauf autrement décidé par l'assemblée générale des Associés selon la procédure prévue pour la modification des statuts de la Société, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut excéder le Montant Disponible.

Dans l'hypothèse d'une réduction du capital social à travers le rachat et l'annulation d'une ou plusieurs classe(s) de Parts Sociales, les titulaires de Parts Sociales de la ou des classe(s) de Parts Sociales rachetées et annulées recevront de la Société une somme équivalente à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la ou les classe(s) concernée(s) détenue(s) par eux et annulée(s).

Chaque classe de Parts Sociales donne droit à leurs titulaires au pro rata de leur participation dans cette classe, en cas de rachat de cette classe, au Montant Total d'Annulation (avec cependant la limitation aux Liquidités Disponibles exposée ci-après) pour la Période de Classe concernée à laquelle la classe se réfère conformément aux présents statuts.

- La période pour les Parts Sociales de Classe A est la période débutant le jour des présentes et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2009 de Classe A (la "Période de Classe A");

- La période pour les Parts Sociales de Classe B est la période débutant le jour suivant la Période de Classe A et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2010 de Classe B (la "Période de Classe B");

- La période pour les Parts Sociales de Classe C est la période débutant le jour suivant la Période de Classe B et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2011 de Classe C (la "Période de Classe C");

- La période pour les Parts Sociales de Classe D est la période débutant le jour suivant la Période de Classe C et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2012 de Classe D (la "Période de Classe D");

- La période pour Parts Sociales de Classe E est la période débutant le jour suivant la Période de Classe D et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2013 de Classe E (la "Période de Classe E");

- La période pour les Parts Sociales de Classe F est la période débutant le jour suivant la Période de Classe E et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2014 de Classe F (la "Période de Classe F");

- La période pour les Parts Sociales de Classe G est la période débutant le jour suivant la Période de Classe F et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2015 de Classe G (la "Période de Classe G");

- La période pour les Parts Sociales de Classe H est la période débutant le jour suivant la Période de Classe G et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2016 de Classe H (la "Période de Classe H");

- La période pour les Parts Sociales de Classe I est la période débutant le jour suivant la Période de Classe H et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2017 de Classe I (la "Période de Classe I");
et

- La période pour les Parts Sociales de Classe J est la période débutant le jour suivant la Période de Classe I et se terminant à la Date des Comptes Intérimaires pour les Comptes Intérimaires 2018 de Classe J (la "Période de Classe J");

S'il n'y a pas eu de Date de Compte Intérimaire pour une certaine classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant l'expiration de la première année après la date de commencement de la Période de Classe concernée.

Dans l'hypothèse où une classe de Parts Sociales n'a pas été rachetée et annulée endéans la Période de Classe afférente, les titulaires de cette classe seront habilités, en cas de rachat et d'annulation de la classe concernée, au Montant Disponible pour une nouvelle période (la "Nouvelle Période") qui commencera à la date après la dernière Période de Classe (ou le cas échéant, la Nouvelle Période immédiatement précédente d'une autre classe) et se terminera à la Date des Comptes Intermédiaires préparés pour le rachat et l'annulation de cette classe de Parts Sociales, étant entendu que s'il n'y a pas de Date de Comptes Intermédiaires pour cette classe, la Période de Classe de cette classe se terminera le dernier jour du troisième mois suivant l'expiration de la première année après la date de commencement de cette Nouvelle Période. La première Nouvelle Période commencera à la date après la Période de Classe J et les classes de Parts Sociales non rachetées et non annulées dans leurs périodes tel qu'exposé ci avant viendront dans l'ordre des Parts Sociales de Classe A jusqu'aux Parts Sociales de Classe J (dans l'hypothèse où elles n'ont pas été rachetées et annulées précédemment).

Dans l'hypothèse d'un rachat d'une classe de Parts Sociales, les titulaires de cette classe de Parts Sociales recevront la Valeur d'Annulation par Part Sociale étant entendu que si la Valeur d'Annulation par Part Sociale ainsi déterminée excède les Liquidités Disponibles par Part Sociale, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera égale aux Liquidités Disponibles par Part Sociale."

" Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales.

Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire

des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas."

" Art. 23. Répartition des bénéfices.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale, tel que l'impose la Loi. Cette affectation cessera d'être requise dès que le montant de la réserve légale s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société, tel qu'indiqué à l'article 6 ci-dessus et augmenté ou diminué le cas échéant."

L'Assemblée Générale des Associé(s) décidera de la manière dont les bénéfices nets annuels seront utilisés, et il décidera de verser des dividendes le cas échéant, selon ce qu'il estimera, à discrétion, correspondre le mieux à l'objet social et à la politique de la Société.

Le Conseil de gérance pourra décider de verser des dividendes intérimaires selon les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Le bénéfice net proportionnel de la Société, déterminé en conformité avec les clauses du présent article, qui sera distribué aux Parts Sociales (le "Bénéfice des Parts Sociales") sera attribué comme suit: (i) 0,25% de la valeur nominale de l'ensemble des classes de Parts Sociales exceptée la Dernière Classe de Parts Sociales, réparti également entre toutes les classes de Parts Sociales exceptée la classe de Parts Sociales ayant trait à la Période de Classe afférente conformément à l'article 6, réparties équitablement entre toutes les classes de Parts Sociales exceptée la classe de Parts Sociales ayant trait à la Période de Classe afférente conformément à l'article 6 et (ii) l'intégralité du solde du Bénéfice des Parts Sociales à la classe de Parts Sociales ayant trait à la Période de Classe afférente. Tous les montants attribués conformément au présent paragraphe seront attribués entre chaque associé titulaire de Parts Sociales d'une classe spécifique proportionnellement à ses Parts Sociales détenues dans cette catégorie de Parts Sociales."

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportées par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à mille trois cent cinquante Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, l'assemblée a pris fin.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: LINARI-PIERON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 26 juin 2009. Relation GRE/2009/2281. Reçu soixante quinze euros 75,- EUR

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 3 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009089628/231/511.

(090106743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Flours Josy Krier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4123 Esch-sur-Alzette, 58, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 9.148.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A comparu:

Madame Jacqueline Krier, fleuriste, demeurant à L-4106 Esch-sur-Alzette, 25, rue de l'Eglise,

Laquelle comparante prie le notaire instrumentant de documenter:

- qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée FLEURS JOSY KRIER, S.à r.l., avec siège social à L-4123 Esch-sur-Alzette, 58, rue du Fossé,

constituée originellement sous la dénomination de KRIER ET VOLKMANN S.E.N.C, et dont la dénomination a été modifiée une première fois en FLEURS JOSY KRIER, SUCCESSION JACQUELINE KRIER ET CIE, et une seconde fois en FLEURS JOSY KRIER, S.à r.l., suivant procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire (aux termes duquel la société en nom collectif a été transformée en société à responsabilité limitée) reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen,

notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 janvier 1985, publié au Mémorial C numéro 51 du 20 février 1985, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 9.148.

Les statuts ont encore été modifiés suivant:

- acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 19 février 1990, publié au Mémorial C, numéro 326 du 14 septembre 1990,
 - acte reçu par Maître Jacques Delvaux, préqualifié, en date du 21 septembre 1992, publié au Mémorial C, numéro 626 de 1992 page 30.008,
 - acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 décembre 2004, publié au Mémorial C, numéro 428 du 10 mai 2005 et
 - acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire prénommé, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 1893 du 5 septembre 2007,
- que le capital social souscrit est fixé à la somme de quarante-deux mille cinq cents euros (EUR 42.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de quatre cent vingt-cinq euros (EUR 425,-) chacune, entièrement libérées,
- qu'elle décide de dissoudre anticipativement ladite société, dont elle déclare connaître parfaitement la situation financière et les statuts;
 - que tout le passif connu de la société a été réglé, sinon dûment provisionné.
 - qu'elle reprend à son compte tout l'actif de la société,
 - que tout passif éventuel, actuellement non encore connu, serait repris par elle,
 - qu'il n'échet pas de nommer un liquidateur et que la liquidation peut être considérée comme définitivement clôturée; qu'elle assume pour autant que de besoin la qualité de liquidateur,
 - que décharge est accordée au gérant,
 - que les livres et documents de ladite société sont conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. Krier, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7373. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 08 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009089626/219/49.

(090107415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Starnet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 74.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2009089135/11.

(090105809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Pillarlux Holdings 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 121.698.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009089192/12.

(090105606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

EFG Investment (Luxembourg) SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 14, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 104.454.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009089167/10.

(090106426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

MD Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 6.621.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 138.224.

In the year two thousand and nine, on the seventeenth of June.

Before us Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette

THERE APPEARED:

MANDARINA DUCK S.p.A., a company organised under the laws of Italy, having its registered office at 13, Via Minghetti, I-40057 Granarolo dell' Emilia,

represented by Ms Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Differdange,

by virtue of a power of attorney given on June 9, 2009, which power of attorney, after having been initialled ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person declared and requested the notary to state the following:

MANDARINA DUCK S.p.A. is the sole participant of MD LUX S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 138.224 (the "Company").

The Company has been incorporated under the name of MD Lux S.A., pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, on April 18, 2008, published in the Mémorial C number 1303 on May 28, 2008. The articles of association have been modified several times and for the last time pursuant to a deed of Maître Paul FRIEDERS, notary pre-named, on June 13, 2008, published in the Mémorial C number 1832 on July 25, 2008.

The capital of the Company is fixed at six million six hundred and twenty-one thousand Euro (EUR 6,621,000.-) divided into sixty-six thousand two hundred and ten (66,210) parts having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, all parts being fully paid.

The sole participant decides to dissolve the Company and to put it into liquidation as from this day.

The sole participant further appoints as liquidator Mr Hanspeter Krämer, independent auditor, residing at 30, rue Schroilgen, L-2526 Luxembourg.

The sole participant decides to determine the powers of the liquidator as follows:

(i) The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, and in particular all the powers provided for by Articles 144 and following of the law of August 10, 1915 relating to Commercial Companies, as amended, without having to ask for authorisation of the sole participant;

(ii) The liquidator may make advance payments of liquidation proceeds after having paid or set aside sufficient funds to meet creditors' actual and contingent claims;

(iii) There shall be no obligation for the liquidator to draw up an inventory;

(iv) The liquidator may, under his own responsibility, for special and determined transactions, delegate to one or several agents such powers he determines and for the period he fixes;

(v) The liquidator may bind the Company in liquidation by his sole signature without any restriction.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, reaches approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of divergence between the English and the French text, the English version shall be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day mentioned at the beginning of the present document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by her name, surname, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille neuf le dix-sept juin.

Par devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette

A COMPARU:

MANDARINA DUCK S.p.A., une société de droit italien, ayant son siège social au 13, Via Minghetti, I-40057 Granarolo dell' Emilia,

représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange, en vertu d'une procuration datée du 9 juin 2009, laquelle procuration après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

MANDARINA DUCK S.p.A. est l'associé unique de MD LUX S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon le droit du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.224 (la "Société").

La Société a été constituée sous la dénomination de MD LUX S.A. suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C numéro 1303 du 28 mai 2008. Les statuts ont été modifiés à différentes reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire prénommé, en date du 13 juin 2008, publié au Mémorial C numéro 1832 du 25 juillet 2008.

Le capital social de la Société est fixé à six millions six cent vingt et un mille euros (6.621.000,- EUR) représenté par soixante-six mille deux cent et dix (66.210) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, intégralement libérées.

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à partir de ce jour.

L'associé unique nomme comme liquidateur M. Hanspeter Krämer, réviseur d'entreprises, demeurant au 30, rue Schrobilgen, L-2526 Luxembourg.

L'associé unique décide de déterminer les pouvoirs du liquidateur comme suit:

(i) Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exécution de son mandat et en particulier tous les pouvoirs prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans devoir requérir l'autorisation préalable de l'associé unique;

(ii) Le liquidateur pourra accorder des avances sur le produit de la liquidation après avoir payé ou retenu des fonds suffisants pour pourvoir aux créances actuelles et futures des créanciers;

(iii) Le liquidateur sera dispensé de dresser inventaire;

(iv) Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires tels pouvoirs qu'il déterminera et pour la période qu'il fixera;

(v) Le liquidateur engagera la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Le notaire soussigné déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire par son nom, prénom, état civil et demeure, la comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 22 juin 2009. Relation: EAC/2009/7248. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009089622/219/100.

(090106897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

SP Assistance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 147.069.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Francis KESSELER notaire de résidence à Esch/Alzette

Ont comparu:

1) Monsieur Thierry CHIZAT-SUZZONI, directeur de société, né à Aix-en-Provence (France), le 11 juillet 1963, demeurant à F-13090 Aix en Provence, La Bosque d'Antonelle;

2) Monsieur Roger POURCEL, mécanicien, né à Aubagne (France), le 09 octobre 1961, demeurant à F-30420 Calvisson, 3, rue Fouillaquet.

Lesquels comparants, présents ou représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SP ASSISTANCE S.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. Le siège social est établi à la Foetz.

Art. 4. La société a pour objet la communication et la publicité dans le domaine sportif, la mise à disposition de moyens humains et matériels pour les manifestations et événements sportifs, ainsi que l'assistance en matière de logistique.

Elle peut faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement, en tout ou en partie à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-), représenté par CENT (100) ACTIONS d'une valeur nominale de TROIS CENT DIX EUROS (€ 310,-), chacune disposant d'une voix aux assemblées générales.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil administration peut être limitée à un seul membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou actionnaires ou non.

La société se trouve engagée, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux administrateurs dont celle de l'administrateur-délégué, ou en cas d'administrateur unique par la seule signature de cet administrateur.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un des administrateurs, par l'administrateur unique ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit au Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Tout actionnaire aura le droit de voter lui-même ou par mandataire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

S'il y a un actionnaire unique, cet actionnaire exerce tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires de la société.

Art. 14. Pour tous points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le 31 décembre 2009.

Souscription

Le capital social a été souscrit comme suit:

1) Monsieur Thierry CHIZAT-SUZZONI, prénommé, CINQUANTE ACTIONS	50
2) Monsieur Roger POURCEL, prénommé, CINQUANTE ACTIONS	50
TOTAL: CENT ACTIONS	100

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraires de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Constataion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à MILLE QUATRE CENTS EUROS (€ 1.400,-).

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes.

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois.

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Thierry CHIZAT-SUZZONI, directeur de société, né à Aix en Provence (France), le 11 juillet 1963, demeurant à F-13090 Aix en Provence, La Bosque d'Antonelle;
- Monsieur Roger POURCEL, mécanicien, né à Aubagne (France), le 09 octobre 1961, demeurant à F-30420 Calvisson, 3, rue Fouillaquet.
- Madame Janique COURACHAN, fonctionnaire, née à Martigues (France), le 09 décembre 1963, demeurant à F-30420 Calvisson, 3, rue Fouillaquet.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires est fixé à un.

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société Fiduciaire EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A., établie et ayant son siège social à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie Coin des Artisans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 90.331.

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

L'assemblée autorise le conseil d'administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

Réunion du conseil d'administration

Monsieur Thierry CHIZAT-SUZZONI, Monsieur Roger POURCEL et Madame Janique COURACHAN, prénommés, ici présents, se considérant comme réunis en Conseil, ont pris à l'unanimité la décision suivante: Est nommé administrateur-délégué Monsieur Thierry CHIZAT-SUZZONI, prénommé.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale de 2015.

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article quatre des présents statuts.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: Chizat-Suzzoni, Pourcel, Courachan, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 juin 2009. Relation: EAC/2009/7372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 8 juillet 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009089623/219/122.

(090107039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Jewedesign S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3230 Bettembourg, 103, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.576.

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch.

A comparu:

Mademoiselle Jennifer SONDAG, employée, demeurant à B-6750 Musson, 36, rue du Moulin,

Ici représentée par Madame Christine NOËL, clerc de notaire, demeurant à B-Morhet,

En vertu d'une procuration sous seing privé datée du 3 juillet 2009.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire, demeurera annexée aux présentes, pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, ès-qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La société à responsabilité limitée JEWEDESIGN S. à r.l., ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 45a, rue de Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 avril 2006, publié au Mémorial C numéro 1.210 du 21 juin 2006 et ses statuts ont été modifiés aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 18 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 465 du 22 février 2008. Elle est inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 115.576.

II.- Le capital social est fixé à DOUZE MILLE QUATRE CENTS (12.400,-) EUROS, représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-QUATRE (124,-) EUROS, chacune, entièrement souscrites et libérées par Mademoiselle Jennifer SONDAG, préqualifiée.

Sur ce, l'associée unique, représentée comme dit ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire:

Première résolution

Elle décide de transférer le siège de Bertrange à L-3230 Bettembourg, 103, route d'Esch.

En conséquence le premier alinéa de l'article deux des statuts est supprimé et remplacé par le suivant:

"Le siège social est établi à Bettembourg".

Deuxième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social par la suppression du deuxième paragraphe de l'article trois des statuts.

70772

Troisième résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Jean-Paul SONDAG et lui donne décharge pour sa mission jusqu'à ce jour.

Mademoiselle Jennifer SONDAG sera désormais gérant unique de la société avec pouvoir de l'engager en toutes circonstances par sa seule signature.

Frais

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de MILLE TROIS CENT CINQUANTE (1.350,-) EUROS.

Dont acte, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: NOËL - THOLL.

Enregistré à Mersch, le 8 juillet 2009. Relation: MER/2009/1222. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 13 juillet 2009.

Urbain THOLL.

Référence de publication: 2009089603/232/49.

(090106794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Ilco Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 17, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 9.440.

L'AN DEUX MIL NEUF, LE VINGT-HUIT MAI.

Par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale de la société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dénommée "ILCO IMMOBILIERE S.à r.l.", avec siège social à Bertrange, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n°9.440, constituée par acte sous seing privé du 9 février 1971, publié au Mémorial C n°82 du 15 juin 1991, et les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par acte du notaire Tom METZLER en date du 9 avril 2001, publié au Mémorial C n°984 du 9 novembre 2001.

L'assemblée est présidée par Monsieur Learducci Rugo, entrepreneur, 73, rue de Mameranus, Mamer.

Il désigne comme secrétaire Mme Laura Cleva, comptable, 20, Gaaschtbiërg, Mamer.

L'assemblée nomme comme scrutateur M. Vincenzo Cleva, entrepreneur, 20, rue Gaaschtbiërg, Mamer.

Les associés présents ou représentés à l'assemblée et le nombre de parts possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les 296 parts représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Ajout, à l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, de l'alinéa suivant:

«La Société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de voirie, de transformation et de travaux de parachèvement, d'excavation de terrains et entreprise de façade ainsi que d'agent et promoteur immobilier, administrateur de biens et syndic de copropriété».

2. Divers

L'assemblée des associés ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime la décision suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale décide d'ajouter, à la suite de l'actuel 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts relatif à l'objet social de la société, l'alinéa supplémentaire suivant:

«La Société a également pour objet l'exploitation d'une entreprise de construction et de voirie, de transformation et de travaux de parachèvement, d'excavation de terrains et entreprise de façade ainsi que d'agent et promoteur immobilier, administrateur de biens et syndic de copropriété».

Clôture de l'assemblée

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: L. CLEVA, L. RUGO, V. CLEVA, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 5 juin 2009, LAC/2009/21683: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009089563/208/52.

(090106978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Pillarlux Murcia Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 129.647.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2009.

TMF Corporate Services S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009089194/12.

(090105604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Formation, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2533 Luxembourg, 31, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 84.335.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27.04.2009.

CALMES Alain

Le Gérant

Référence de publication: 2009089164/12.

(090106476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Cevet S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 5A, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 25.848.

Die Bilanz am 31/12/1995 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009089110/9.

(090105871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Kletta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.461.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand nine,

on the thirtieth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Gylfi Garðarsson, company director, residing at Gautavík 11, IS-112 Reykjavik (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mrs Doriane ROSSIGNOL, bank employee at "Kaupthing Bank Luxembourg S.A.", with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy given in Reykjavik (Iceland).

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "Kletta Holding S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 79461, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 08 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 519 of 10 July 2001. The articles of association have never been amended since its incorporation date.

- that the corporate capital of the Company is set at TWO MILLION FIVE HUNDRED THOUSAND ICELANDIC KRONA (2,500,000.- ISK) divided into twenty-five thousand (25'000) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal Mr Gylfi Garðarsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Gylfi Garðarsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing persons, known to the notary their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Gylfi Garðarsson, directeur de société, demeurant à Gautavík 11, IS-112 Reykjavík (Islande),

ci-après dénommé «le mandant »;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée auprès de la «Kaupthing Bank Luxembourg S.A.», avec adresse professionnelle au 35a boulevard J.F. Kennedy,

ci-après dénommée «le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée à Reykjavík (Islande).

La prédite procuration, après avoir été signée« ne varietur»par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «Kletta Holding S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79461, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 08 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial ») numéro 519 du 10 juillet 2001;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée.

- que le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIONS CINQ CENT MILLE COURONNES ISLANDAISES (2.500.000,- ISK) divisé en vingt-cinq mille (25'000) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100,- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant Monsieur Gylfi Garðarsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société ;

- que Monsieur Gylfi Garðarsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête du mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue du mandataire, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009, Relation: EAC/2009/7874, Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 13 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089721/239/101.

(090107467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Fluviense S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 70.524.

Im Jahre zweitausendneun, am dreissigsten Juni.

Vor Notar Alex WEBER, mit Amtssitz zu Bascharage (Großherzogtum Luxemburg), traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der Holdingaktiengesellschaft FLUVIENSE S.A. (Identitätsnummer 1999

40 07 397), mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 22. Juni 1999 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Alex WEBER, mit Amtswohnsitz in Bascharage, veröffentlicht im "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (das "Mémorial") Nummer 698 vom 20. September 1999, eingetragen im RCSL unter der Nummer B 70 524.

Den Vorsitz der Versammlung führt Herr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économique", mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Zur Schriftführerin bestellt der Vorsitzende Frau Alexia UHL, Juristin, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle.

Die Versammlung ernennt Herrn Pierre-Jean OGER, Privatbeamter, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, zum Stimmzähler.

Sodann stellt der Vorsitzende gemeinsam mit den Versammlungsteilnehmern Folgendes fest:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Gesellschafter beigegeben. Diese Liste wurde von den Gesellschaftern, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, dem Stimmzähler und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Gesellschaftern ausgestellten Vollmachten werden ne varietur paraphiert, der gegenwärtigen Urkunde, beigegeben und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche fünftausend einhundert (5.100) Aktien der Gesellschaft durch die Gesellschafter oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Gesellschaftern vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Diese Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Änderung des Zwecks der Gesellschaft, die nun nicht mehr als eine Holdinggesellschaft definiert wird nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929.

2. Abänderung von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen in jedweder Form an jedweden Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann Kredite in jedweder Form aufnehmen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern."

3. Festlegung eines genehmigten Kapitals in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,00) mit Zeichnung von neuen Aktien und Ermächtigung an den Verwaltungsrat, das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie Anleihen im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital auszugeben.

4. Anpassung von Artikel 5, Absatz 10 der Satzung wie folgt:

"Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 10.000.000,- (zehn Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100.000 (einhunderttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 30. Juni 2014, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäß bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe. Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

5. Anpassung von Artikel 7, Absatz 4 der Satzung wie folgt:

"Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben."

6. Anpassung von Artikel 11 der Satzung wie folgt:

"Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

7. Anpassung von Artikel 16 der Satzung wie folgt:

"Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen."

Nach Beratung traf die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Aufgabe der steuerrechtlichen Regelungen durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holding-Gesellschaften und das Statut einer Handelsgesellschaft der finanziellen Beteiligung.

Zweiter Beschluss

Aufgrund der Zustimmung der Obligationsinhaber in Bezug auf die Statutenänderung, beschließt die Generalversammlung die Änderung des Artikels 4 der Satzung, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Die Gesellschaft hat zum Zweck, alle Operationen, welche direkt oder indirekt zum Erwerb führen von Beteiligungen in jedweder Form an jedweden Unternehmen, sowie die Verwaltung, Führung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Sie kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sich beteiligen an der Gründung, Entwicklung und Kontrolle jedweden Unternehmens, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonst wie realisieren, diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann Kredite in jedweder Form aufnehmen. Sie kann, im Rahmen des Gesetzes vom 10. August 1915, an alle Gesellschaften der Gruppe oder an alle Aktionäre, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse oder Garantien gewähren.

Die Gesellschaft wird alle Maßnahmen zur Wahrung ihrer Rechte ergreifen und jede Art von Geschäften abschließen, die mit ihrem Gesellschaftszweck direkt oder indirekt verbunden sind oder diesen fördern."

Dritter Beschluss

Nach Vorlesung des Berichtes - ausgestellt durch den Verwaltungsrat im Rahmen des Artikels 32 (5) des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften - beschließt die Generalversammlung die Festsetzung eines genehmigten Kapitals in Höhe von zehn Millionen Euro (EUR 10.000.000,00), eingeteilt in einhunderttausend (100.000) Aktien mit einem Nennwert von einhundert Euro (EUR 100,00) und den Verwaltungsrat für eine Dauer von fünf Jahren zu ermächtigen das Bezugsrecht der Aktionäre zu beschränken und sogar zu streichen, sowie im Rahmen der gesetzlichen Vorschriften betreffend das genehmigte Kapital Anleihen auszugeben, sei es in Form von einfachen Anleihen, Optionsanleihen oder Wandelanleihen.

Vierter Beschluss

Zwecks Anpassung der Satzung an die hier vorgenommenen Beschlüsse, beschließt die Generalversammlung Artikel 5, Absatz 10 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

"Das genehmigte Kapital wird, für die nachstehend aufgeführte Dauer, auf EUR 10.000.000,- (zehn Millionen Euro) festgesetzt, eingeteilt in 100.000 (einhunderttausend) Aktien mit einem Nominalwert von je EUR 100,- (einhundert Euro).

Das genehmigte und das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft können erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welche wie bei Satzungsänderungen zu fassen ist.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, während einer Dauer von fünf Jahren, endend am 30. Juni 2014, das gezeichnete Aktienkapital ganz oder teilweise im Rahmen des genehmigten Kapitals zu erhöhen, durch Ausgabe von neuen Aktien. Diese Kapitalerhöhungen können durch Zeichnung, mit oder ohne Emissionsprämie durchgeführt werden mittels Einzahlung durch Bareinlagen, Sacheinlagen oder durch Umwandlung von unbestrittenen, bestimmten und unverzüglich forderbaren Guthaben bei der Gesellschaft, oder auch durch Umwandlung von nicht verteilten Gewinnen, Reserven oder Emissionsprämien, oder von Obligationen wie nachstehend erwähnt.

Der Verwaltungsrat kann jedes Verwaltungsratsmitglied, Direktor, Prokurist oder jede andere ordnungsgemäss bevollmächtigte Person beauftragen, die Zeichnungen der neu auszugebenden Aktien und die Zahlung für die Aktien, welche die ganze oder teilweise Kapitalerhöhung darstellen, entgegenzunehmen.

Nach jeder durch den Verwaltungsrat durchgeführten und rechtmässig beurkundeten Kapitalerhöhung ist dieser Artikel automatisch anzupassen.

Der Verwaltungsrat ist ausserdem ermächtigt Anleihen auszugeben, sei es in Form einfacher Anleihen, von Optionsanleihen oder von Wandelanleihen, sei es in Form von Inhaberoobligationen oder in anderer Form, unter welcher Bezeichnung auch immer und zahlbar in jeder Währung, jedoch mit der Massgabe, dass die Ausgabe von Wandelobligationen oder Optionsanleihen nur im Rahmen des oben genannten genehmigten Kapitals sowie in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften über die Schaffung eines genehmigten Kapitals und insbesondere des Artikels 32-4 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfolgen kann.

Der Verwaltungsrat bestimmt die Art, den Preis, den Zinssatz, die Ausgabe- und Rückzahlungsbedingungen, sowie alle anderen Bedingungen im Zusammenhang mit dieser Ausgabe. Ein Register bezüglich der auf den Namen laufenden Schuldverschreibungen wird am Gesellschaftssitz geführt."

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 7 (vierter Absatz), 11 und 16 der Satzung abzuändern, um sie an das Gesetz vom 25. August 2006 anzupassen, und ihnen folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 7 (vierter Absatz). "Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme zu den Tagungsordnungspunkten per Video- oder Telefonkonferenz in der vom Gesetz vorgesehen Form abgeben."

Art. 11. "Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen."

Art. 16. "Der Verwaltungsrat oder der(die) Kommissar(e) können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muss einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 10% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen."

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben unter irgendwelcher Form, die der Gesellschaft im Zusammenhang mit gegenwärtiger Urkunde obliegt, wird abgeschätzt auf neunhundert Euro (EUR 900,-).

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung allen Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Sammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: LENTZ, UHL, OGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 02 juillet 2009. Relation: CAP/2009/2173. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): ENTRINGER.

Für gleichlautende Ausfertigung auf stempelfreiem Papier, der Gesellschaft auf Wunsch erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Niederkerschen, den 14. Juli 2009.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2009089718/236/164.

(090107532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

KG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.147.

DISSOLUTION

In the year two thousand nine,
on the thirtieth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared the following:

Mr Kolbeinn Gunnarsson, company director, residing at Bollagörðum 10, IS-170 Seltjarnarnes (Iceland),

hereafter referred to as "the principal",

represented by:

Mr Doriane ROSSIGNOL, bank employee, with professional address at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, hereafter referred to as "the proxy holder";

by virtue of a proxy given in Reykjavík (Iceland), on 30 April 2009.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy-holder declared and requested the notary to act:

- that the company "KG Holding S.A.", (the "Company"), established and having its registered office at 35a avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 80 147, has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 18 December 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), number 666 of 23 August 2001, page 31955.

The articles of association have never been amended since its incorporation date;

- that the corporate capital of the Company is set at NINE MILLION NINE THOUSAND FIVE HUNDRED ICELANDIC KRONA (9,009,500.- ISK) represented by ninety thousand ninety-five (90,095) shares having each a par value of ONE HUNDRED ICELANDIC KRONA (100.- ISK) each, all fully paid up in cash;

- that the principal Mr Kolbeinn Gunnarsson, prenamed is as of today the sole shareholder of the Company;

- that in his capacity as sole shareholder of the Company, he resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in his capacity as liquidator of the Company, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

- that the Company's activities have ceased;

- that the sole shareholder is thus invested with the totality of assets and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company;

- that, following the above resolutions, the company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- that the company's directors and auditor are given full discharge for their respective duties;

- that there should be proceeded to the cancellation of all issued shares;

- that all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five years at the Company's former registered office;

- to declare that Mr Kolbeinn Gunnarsson commits himself to pay the costs of the notarial deed.

The undersigned notary, who has personal and perfect knowledge of the English language, states that at the request of the above appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read and interpreted in the language of the soil to the appearing proxy holder, known to the notary her surname, Christian name, civil status and residence, said proxy holder appearing signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Kolbeinn Gunnarsson, directeur de société, demeurant à Bollagörðum 10, IS-170 Seltjarnarnes (Iceland),

ci-après dénommé «le mandant»;

dûment représenté par:

Madame Doriane ROSSIGNOL, employée de banque, avec adresse professionnelle au 35a boulevard J.F. Kennedy,

ci-après dénommée: «le mandataire»,

en vertu d'une procuration donnée à Reykjavík (Islande), le 30 avril 2009.

La prédite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel mandataire, agissant ès dites qualités, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société «KG Holding S.A.» (la «Société»), établie et ayant son siège social au 35a boulevard J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 80 147, a été constituée suivant acte notarié daté reçu par le notaire soussigné, daté du 18 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial») numéro 666 du 23 août 2001, page 31955;

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis que la Société fut constituée;

- que le capital social de la Société est fixé à NEUF MILLIONS NEUF MILLE CINQ CENTS COURONNES ISLANDAISES (9,009,500.- ISK) représenté par quatre-vingt-dix mille quatre-vingt-quinze (90,095) actions parts sociales d'une valeur nominale de CENT COURONNES ISLANDAISES (100.- ISK) chacune, toutes se trouvant intégralement libérées en numéraire;

- que le mandant Monsieur Kolbeinn Gunnarsson, prénommé, est, depuis aujourd'hui, l'actionnaire unique de la Société;

- qu'en sa qualité d'actionnaire unique de la Société, il a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'actionnaire unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, a déclaré que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

- que l'activité de la Société a cessé;

- que l'actionnaire unique est donc investi de tout l'actif de la Société et s'engage à régler tout le passif éventuel de la Société dissoute;

- que suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes de la Société;

- qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les actions émises;

- que les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à l'ancien siège social de la Société ;

- que Monsieur Kolbeinn Gunnarsson s'engage à régler personnellement les frais des présentes.

Le soussigné notaire, qui connaît parfaitement la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue connue de la mandataire, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. ROSSIGNOL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 juillet 2009, Relation: EAC/2009/7872, Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux 13 JUIL. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009089720/239/101.

(090107487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Oracle Real S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 122.990.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009088369/12.

(090104806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 123.371.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Opportunity Fund III Property XIX S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009087310/12.

(090103377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Summerwind S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SUMMERWIND S.A.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009087312/12.

(090103373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Food Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.663.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour FOOD HOLDINGS S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009087314/12.

(090103369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Newcontainer No.37 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 144.306.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 19 juin 2009

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Newcontainer Management Services No. 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 144.301, gérante unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme
Pour Newcontainer No.37 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009087624/18.

(090103966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

P.R.C. Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 70.569.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 10 juillet 2009.

L'Assemblée décide de nommer commissaire la société à responsabilité limitée Fiduciaire MEVEA S.à r.l., établie au 4, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, dont le mandat couvrira les exercices 2004 à 2009 et s'achèvera lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P.R.C. HOLDING S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087316/14.

(090104335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

ITT Industries Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 77.533.

—
L'adresse de Danielle Kolbach, gérant de ITT Industries Holdings S.à r.l. (la Société), a été transférée au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en date du 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2009087334/13.

(090104181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

ITT Industries Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.548.

—
L'adresse de Danielle Kolbach, gérant de ITT Industries Luxembourg S.à r.l. (la Société), a été transférée au 18-20, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, en date du 15 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087335/13.

(090104175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

BTP Investments Partners Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.166.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 6 juillet 2009

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- FIDUCIAIRE MEVEA, société à responsabilité limitée, ayant son siège social 4, rue de l'Eau à Luxembourg

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087354/14.

(090103912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Stingray Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 40.431.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-déléguée

Référence de publication: 2009087345/13.

(090103940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Saster Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.786.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SASTER INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009087346/12.

(090103366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Catalyst Recovery Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 420, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 16.298.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 29 juin 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 29 juin 2009 à Rodange, Luxembourg, les décisions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010:

Administrateurs:

- Monsieur Ronald Paul ZAPLETAL
- Monsieur William Anthony KIST
- Monsieur Ronald Lee BELL
- Monsieur Edward Louis BUTERA

Administrateur et administrateur délégué à la gestion journalière:

- Monsieur Carl VAN DER GRIFT

Deuxième Résolution

L'assemblée générale décide de nommer la société anonyme de droit luxembourgeois, GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298, ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, au mandat de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, 9 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087860/29.

(090104812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

I.L.I. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 30.113.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-déléguée

Référence de publication: 2009087349/13.

(090103937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Jessi International Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 76.571.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-déléguée

Référence de publication: 2009087351/13.

(090103936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Daher International Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin.
R.C.S. Luxembourg B 82.075.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Pétange le lundi 4 mai 2009

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de Monsieur Claude Confesson en tant qu'administrateur a été acceptée.
L'assemblée a décidé de nommer Monsieur Florent Perdriau en tant que nouvel administrateur pour une durée de six ans.

Il résulte dudit procès-verbal que la démission de la société «Bureau Comptable Pascal Wagner S.A.» en tant que commissaire aux comptes a été acceptée.

L'assemblée a décidé de nommer la société «Société de Gestion Internationale S.à r.l.» en tant que nouveau commissaire aux comptes pour une durée de six ans.

Administrateur délégué:

Monsieur Patrick Daher, dirigeant de société demeurant à F-13007 Marseille, 33 plateau de Malmousque

Administrateurs:

Monsieur Florent Perdriau

Adresse prof. c/o Daher, Orlytech - Bâtiment 528, 1 Allée Maryse Bastié à F-91325 Wissous Cedex

Monsieur Pascal Wagner, comptable

Adresse prof. à L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale S.à r.l.

L-4735 Pétange, 81, rue J.-B. Gillardin

Pétange, le 4 mai 2009.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009087876/28.

(090104846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Diplomatic Finance Association International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 114.125.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-déléguée

Référence de publication: 2009087357/13.

(090103933) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Codentz, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8396 Setfontaines, 37, Mierscherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 144.966.

RECTIFICATIF

Il résulte de l'acte constitutif de la société à responsabilité limitée «CODENTZ», établie et ayant son siège social au 37 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines, reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg), en date du 19 février 2009, enregistré à Luxembourg.05 et déposés pour le compte de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg le 05 mars 2009, sous le numéro L090035894, publié au Mémorial C n° 614 du 20 mars 2009, doivent être dès lors rectifiés par le présent et déposé pour le compte de la société au publication au Mémorial C, que l'adresse de l'associé unique, l'adresse d'un administrateur et le siège social de la société ont été erronément indiquée.

Il y a donc lieu de lire pour les coordonnées de Monsieur BONROY, associé unique et gérant:

«Monsieur Jan BONROY, administrateur de sociétés, né à Leuven (B), le 17 décembre 1953, demeurant au 37 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines.»

Il y a donc lieu de lire pour le siège social:

«Le siège social est fixé au 37 Mierscherstrooss, L-8396 Septfontaines.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009087616/23.

(090103650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Hellange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 42A, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 110.237.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société, tenue le 10 avril 2009, au siège social que:

1. Les actionnaires ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social de la société du 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 42A, place Guillaume II, L-1648 Luxembourg avec effet immédiat
2. Les actionnaires ont accepté à l'unanimité la démission d'IAS Consulting Limited comme commissaire aux comptes, à compter du 10 avril 2009.

Luxembourg, le 24 avril 2009.

Pour Hellange S.A.

I/A Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009087666/18.

(090103596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

GARAGE TEWES Serge S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3372 Leudelange, 23, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 59.343.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009087619/10.

(090104210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Atlantic Ovin S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 123.632.

EXTRAIT

Monsieur André HARPES, juriste, né le 17.03.1960 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre, dénonce le siège social de la société anonyme ATLANTIC OVIN S.A. avec effet au 22 juin 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le ... 2009.

Pour le domiciliataire

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087620/15.

(090103658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Panford Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 95.105.

Extrait des résolutions prises par le gérant de la Société, datées du 15 avril 2009

Le gérant de la Société a décidé en date du 15 avril 2009, de transférer le siège de la Société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, au 25A Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 16 avril 2009.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Paul Lefering.

Référence de publication: 2009087621/12.

(090104987) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Nyon Leman S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 112.270.

Extrait des décisions prises lors du Conseil de Gérance tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil de Gérance décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Les gérants de la Société, CORREIA José, et DUNDON Alan, ont également transféré leur adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009087644/17.

(090103446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Gresfin International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 22-24, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 46.631.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 1^{er} juillet 2009 que:
Le siège social de la société a été transféré du 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg au 22-24, Rives de Clausen, L-2165 Luxembourg.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2009.*Pour la société*

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087622/15.

(090104536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

West Fraser Hungary Holdings, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 99.822.

—
FERMETURE D'UNE SUCCURSALE

En date du 5 mai 2009, West Fraser Hungary Holdings Ltd à décidé de liquider sa succursale avec effet au 8 mai 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009087623/11.

(090104664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Zenith Holding Sàrl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 89.463.

Par la présente, je dénonce avec effet au 15 juin 2009, le siège de votre société sise en mon étude, soit au 2, Rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Pour faire valoir ce que de droit.

Me Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL.

Référence de publication: 2009087628/10.

(090105184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Bracha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 57.041.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 3 juillet 2009, que:

L'Assemblée Générale Ordinaire accepte la démission de Monsieur Rodolphe GERBES, en sa qualité de Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer aux fonctions de Commissaire aux Comptes jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, la société:

- H.R.T. Révision S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009087871/18.

(090104821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Newcip S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 123.006.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 juillet 2009 que le siège social de la société est transféré au 14, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009087633/13.

(090105239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Mahalo Marine SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 14, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 96.304.

EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'administration qui s'est tenu le 9 juillet 2009 que le siège social de la société est transféré au 14, avenue du X Septembre à L-2550 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2009087635/13.

(090105237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Gemperles S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1274 Luxembourg, 31, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 141.034.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 27 avril 2009

Il ressort du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue au siège de la société en date du 27 avril 2009, que:

1. Transfert du siège social de L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue au L-1274 Luxembourg, Sis 31, boulevard Prince Henri.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087636/16.

(090103712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

CapMan Public Market Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 143.172.

Par résolution signée en date du 2 juillet 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009087640/12.

(090105001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Newcontainer No. 1 (Luxembourg) Shipping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.750,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 122.556.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 19 juin 2009

Le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, avec effet au 15 juin 2009.

Newcontainer Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.765, gérante unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Orient Overseas Container Line (Luxembourg) S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 122.746, associée unique de la Société, a, depuis le 15 juin 2009, son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Newcontainer No.1 (Luxembourg) Shipping S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009087641/21.

(090103483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2009.

CapMan Public Market Manager S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 140.321.

—
Par résolution signée en date du 2 juillet 2009, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société du 20, Carré Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, avec effet au 1^{er} juillet 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009087643/12.

(090104997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Lupcin-Lux Schmiede, Société Anonyme.

Siège social: L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig.

R.C.S. Luxembourg B 103.139.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 10 décembre 2008

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de les renouveler. Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2010. Le conseil d'administration se compose comme suit:

Conseil d'administration

Monsieur Paul Marcel Lupcin, demeurant à L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig, boîte 2

Madame Françoise Marie-Thérèse Gigot, demeurant à L-9676 Noertrange, 27, Burrebeerig, boîte 2

Mademoiselle Sophie Lupcin, demeurant à B-5590 Ciney, 60, Corbion

Commissaire aux comptes

Monsieur Justin Dostert, demeurant à L-5969 Itzig, 93, rue de la Libération

Luxembourg, le 19 juin 2009.

Pour extrait conforme

LUPCIN-LUX SCMIEDE SA

Signature

Référence de publication: 2009087831/21.

(090105187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.

Sustainable Packaging Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 147.071.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

La société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à PO BOX 3161, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

ici représentée par Mademoiselle Monique GOERES, employée privée, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster. 3. route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante ayant requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de SUSTAINABLE PACKAGING HOLDING S.A. (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. L'objet de la Société est l'acquisition de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou d'une quelconque autre manière des actions, parts ou autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par un émetteur public ou privé quel qu'il soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de toute nature ou origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre sous forme de placement privé uniquement, des titres, obligations, et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société peut accorder tous crédits y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses entités affiliées. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses entités affiliées. La Société peut en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes opérations commerciales ou financières se rapportant à ses biens meubles ou immeubles, directement ou indirectement liées à son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 3.100.000 (trois millions cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'Euro) chacune.

Ces actions se divisent comme suit:

- 2.366.365 (deux millions trois cent soixante six mille trois cent soixante cinq) actions de classe A;
- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe B;
- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe C;
- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe D;
- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe E;
- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe F;

- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe G;
- 104.805 (cent quatre mille cent cinq) actions de classe H;

Toute référence faite aux "actions" ci-après devra être formulée en tant que référence à la Classe d'actions A et/ou B et/ou C et/ou D et/ou E et/ou F et/ou G et/ou H dépendant du contexte.

Chaque action procure une voix à l'assemblée générale ordinaire et à l'assemblée générale extraordinaire.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Le capital de la société peut être réduit par l'annulation d'actions, voire d'une ou de plusieurs classes d'actions par le remboursement et l'annulation de toutes les actions émises dans la (les) classe(s) concernée(s). L'annulation et le remboursement de classes d'actions devra être réalisé dans l'ordre alphabétique inversé (en commençant par la classe H).

Dans le cas d'une réduction de capital par remboursement et annulation d'une classe d'actions (dans l'ordre alphabétique inversé), la classe d'actions concernée donnera droit à ses propriétaires, au prorata de leur participation dans cette classe, au Montant Disponible (limité toutefois au Montant Total d'Annulation, tel que déterminé par l'Assemblée Générale des Actionnaires). Chaque propriétaire d'actions de la classe concernée aura le droit de recevoir de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque action annulée de la classe concernée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'actions émises dans la classe d'actions à annuler et rembourser.

Le Montant Total d'Annulation devra être déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'Assemblée Générale sur base des comptes intermédiaires. Le Montant Total d'Annulation des classes H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la classe d'actions concernée au moment de l'annulation de la classe d'action à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne peut jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les actions de la classe concernée annulées et remboursées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Art. 6. Les actions de la société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou si la société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des Actionnaires, Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le trentième jour du mois de juin à onze heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Toute décision d'achat ou de vente d'une participation ou d'un droit intellectuel au sens large doit être prise par l'Assemblée Générale des Actionnaires à la majorité simple.

IV. Conseil d'Administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre

moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux administrateurs ou par la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

Les détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F, G et H bénéficieront d'un droit garanti de percevoir, au prorata, un dividende préférentiel représentant 0,25% de la valeur nominale des actions émises par la société. Les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, seront attribués aux détenteurs d'actions de Classe H.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe G bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E, F et G.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe F bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D, E et F.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe E bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C, D et E.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe D bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B, C et D.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe C bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A, B et C.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe B bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a, après le paiement, au prorata, des dividendes préférentiels des détenteurs d'actions de Classe A et B.

Dans le cas de figure où il n'y aurait, exceptionnellement, plus de détenteurs d'actions de Classe B, C, D, E, F, G et H dans la société, les détenteurs d'actions de Classe A bénéficieraient d'un droit garanti de percevoir les revenus supplémentaires disponibles à distribution, s'il y en a.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Définitions

Art. 19. Montant Disponible: signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (en ce compris des bénéfices reportés) augmentés (i) de la prime d'émission et des autres réserves librement distribuables et (ii) suivant les cas, du montant de la réduction de capital et de la réserve disponible en relation avec la classe d'actions à annuler, mais réduits par (i) les pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) tout autre montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts, chaque fois sur base de la situation intérimaire adéquate de sorte que:

$$MD = (BN + R + RC) - (P + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = Bénéfices nets (en ce compris les Bénéfices reportés)

R = primes d'émission ainsi que toute autre réserve librement distribuable

RC = Montant de la réduction de capital ainsi que de la réserve légale en relation avec la classe d'action à annuler

P = pertes (en ce compris les pertes reportées)

RL = montant à placer en réserve en conformité avec les prescriptions de la loi ou des présents statuts.

X. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 20. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2009.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Toutes les 3.100.000 (trois millions cent mille) actions de classes A, B, C, D, E, F, G et H ont été souscrites par la société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., préqualifiée.

Toutes les actions ont été libérées en numéraire à hauteur de 25% de sorte que la somme de EUR 7.750,- (sept mille sept cent cinquante Euros) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et aussitôt l'actionnaire unique, par son représentant susnommé, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Olivier LIEGEOIS, né le 27 octobre 1975 à Bastogne (Belgique) et demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg

- Monsieur Luc GERONDAL, né le 23 avril 1976 à Kinshasa (République démocratique du Congo), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg

- Monsieur Patrick MOINET, licencié en droit (UCL) né le 6 juin 1975 à Bastogne (Belgique), demeurant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, président du Conseil d'Administration.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

- La société à responsabilité limitée REVICONSLT S.à r.l., ayant son siège social à L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle, R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.013.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

5.- Le siège social est fixé au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

6.- Le conseil est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GOERES; J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 juillet 2009. Relation GRE/2009/2506. Reçu soixante quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 14 juillet 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009089635/231/298.

(090107084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

KN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4131 Esch-sur-Alzette, 6, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 80.357.

Les Comptes annuels au 31 Décembre 2006 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009089158/10.

(090106386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2009.

Martius Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.532.

In the year Two Thousand and Nine, on the Twenty-Ninth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euros) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592 (the "Sole Shareholder"), holding 500 (Five Hundred) shares ("parts sociales") in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Martius Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve

Thousand Five Hundred Euros), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.532 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary public Joseph Elvinger on 8 November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 12 December 2007, number 2885, page 138449 (the "Company").

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves with retroactive effect as of 1st January 2009 to convert the amount of the share capital now expressed in Euros into US dollars by using a conversion rate of 1.- Euro = 1.3972530006 US Dollars as established by the Website: www.xe.com on 1st January 2009.

Consequently, the Sole Shareholder declares that the share capital of the Company is fixed at USD 17,500.- (Seventeen Thousand Five Hundred US Dollars) represented by 17,500 (Seventeen Thousand Five Hundred) shares with a par value of USD 1.- (One US Dollars) each, all of which have been fully paid up at the time of the constitution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 2,500.- (Two Thousand Five Hundred US Dollars) so as to bring the Company's share capital from its current amount (following the first resolution) of USD 17,500.- (Seventeen Thousand Five Hundred US Dollars) to USD 20,000.- (Twenty Thousand US Dollars) by the creation and the issue of 2,500 (Two Thousand Five Hundred) shares (the "New Shares"), each having a nominal value of USD 1.- (One US Dollars) without share premium.

Further to the here before documented capital increase, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of shares	Share capital in US Dollars
Juno Properties S.à r.l.	20,000	20,000.-
TOTAL:	20,000	20,000.-

All the New Shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of USD 2,500.- (Two Thousand Five Hundred US Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1., paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The share capital is fixed at Twenty Thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by Twenty Thousand (20,000) shares with a par value of One US Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

- Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous le droit du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- (Douze Mille Cinq Cents Euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.592 (l'«Associé Unique»), détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de Martius Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.532 et constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 12 décembre 2007, numéro 2885, page 138449 (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que dit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 de convertir le montant du capital social, actuellement exprimé en Euros, en Dollars US, au moyen du taux de conversion suivant: 1,- Euro = 1.3972530006,- Dollars US tel que fixé par le site Web: www.xe.com en date du 1^{er} janvier 2009.

Par conséquent, l'Associé Unique déclare que le capital social de la Société est fixé à 17.500,- USD (Dix-sept Mille Cinq Cents Dollars US) représenté par 17.500 (Dix-sept Mille Cinq Cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (Un Dollars US) chacune, chaque part ayant été entièrement libérée à la constitution.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 2.500,- USD (Deux Mille Cinq Cents Dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel (suite à la première résolution) de 17.500,- USD (Dix-sept Mille Cinq Cents Dollars US) à 20.000,- USD (Vingt Mille Dollars US) par la création et l'émission de 2.500 (Deux Mille Cinq Cents) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de 1,- USD (Un Dollars US) sans prime d'émission.

Suite à l'augmentation de capital décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en Dollars US
Juno Properties S.à r.l.	20.000	20.000,-
TOTAL:	20.000	20.000,-

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire, par conséquent le montant de 2.500,- USD (Deux Mille Cinq Cents Dollars US) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1., paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à Vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par Vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de Un Dollars US (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2009, Relation: LAC/2009/25532, Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089580/211/130.

(090107104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Olifanten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 133.540.

In the year Two Thousand and Nine, on the Twenty-Ninth day of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Juno Properties S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euros) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.592 (the "Sole Shareholder"), holding 500 (Five Hundred) shares ("parts sociales") in the share capital of the Company.

The Sole Shareholder is here represented by Mr Régis Galiotto, lawyer, residing professionally at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that it is the sole shareholder of Olifanten S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), organized and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.- (Twelve Thousand Five Hundred Euros), having its registered office at 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies ("Registre de Commerce et des Sociétés") under number B 133.540 and incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg pursuant to a deed drawn up by the Luxembourg notary public Joseph Elvinger on 8 November 2007, published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 11 December 2007, number 2869, page 137687 (the "Company").

All this having been declared, the Sole Shareholder, holding 100% of the share capital of the Company, represented as stated here above, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves with retroactive effect as of 1st January 2009 to convert the amount of the share capital now expressed in Euros into US dollars by using a conversion rate of 1.- Euro = 1.3972530006 US Dollars as established by the Website: www.xe.com on 1st January 2009.

Consequently, the Sole Shareholder declares that the share capital of the Company is fixed at USD 17,500.- (Seventeen Thousand Five Hundred US Dollars) represented by 17,500 (Seventeen Thousand Five Hundred) shares with a par value of USD 1.- (One US Dollars) each, all of which have been fully paid up at the time of the constitution.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 2,500.- (Two Thousand Five Hundred US Dollars) so as to bring the Company's share capital from its current amount (following the first resolution) of USD 17,500.- (Seventeen Thousand Five Hundred US Dollars) to USD 20,000.- (Twenty Thousand US Dollars) by the creation and the issue of 2,500 (Two Thousand Five Hundred) shares (the "New Shares"), each having a nominal value of USD 1.- (One US Dollars) without share premium.

Further to the here before documented capital increase, the share capital of the Company is owned as follows:

Sole Shareholder	Total number of Shares	Share capital in US Dollars
Juno Properties S.à r.l.	20,000	20,000.-
TOTAL:	20,000	20,000.-

All the New Shares have been fully paid-up in cash, so that the amount of USD 2,500.- (Two Thousand Five Hundred US Dollars) is from now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by a bank certificate.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1., paragraph 1, of the articles of association of the Company, which will henceforth have the following wording:

"The share capital is fixed at Twenty Thousand US Dollars (USD 20,000.-) represented by Twenty Thousand (20,000) shares with a par value of One US Dollars (USD 1.-) each, all of which are fully paid up."

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxy holder acting on behalf of the appearing party, the proxy holder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A COMPARU:

- Juno Properties S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous le droit du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, avec un capital social de EUR 12.500,- (Douze Mille Cinq Cents Euros) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 133.592 (l'«Associé Unique»), détenant 500 (Cinq Cents) parts sociales dans le capital social de la Société.

L'Associé Unique est ici représenté par M. Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités d'enregistrement.

La comparante, représentée telle que dit ci-dessus, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de Olifanten S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de 12.500,- EUR (Douze Mille Cinq Cents Euros), ayant son siège social au 37, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.540 et constituée sous les lois du Grand-duché de Luxembourg en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger le 8 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations daté du 11 décembre 2007, numéro 2869, page 137687 (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, l'Associé Unique, détenant 100% du capital de la Société, représenté tel que dit ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes :

Première résolution

L'Associé Unique décide avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2009 de convertir le montant du capital social, actuellement exprimé en Euros, en Dollars US, au moyen du taux de conversion suivant: 1,- Euro = 1.3972530006 Dollars US tel que fixé par le site Web: www.xe.com en date du 1^{er} janvier 2009.

Par conséquent, l'Associé Unique déclare que le capital social de la Société est fixé à 17.500,- USD (Dix-sept Mille Cinq Cents Dollars US) représenté par 17.500 (Dix-sept Mille Cinq Cents) parts sociales d'une valeur nominale de 1,- USD (Un Dollars US) chacune, chaque part ayant été entièrement libérée à la constitution.

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de 2.500,- USD (Deux Mille Cinq Cents Dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel (suite à la première résolution) de 17.500,- USD (Dix-sept Mille Cinq Cents Dollars US) à 20.000,- USD (Vingt Mille Dollars US) par la création et l'émission de 2.500 (Deux Mille Cinq Cents) parts sociales (les «Nouvelles Parts Sociales»), chacune ayant une valeur nominale de 1,- USD (Un Dollars US) sans prime d'émission.

Suite à l'augmentation de capital décrite ci-avant, le capital social de la Société est détenu comme suit:

70800

Associé Unique	Nombre total de Parts Sociales	Capital social en Dollars US
Juno Properties S.à r.l.	20.000	20.000,-
TOTAL:	20.000	20.000,-

Toutes les Nouvelles Parts Sociales ont été intégralement libérées en numéraire, par conséquent le montant de 2.500,- USD (Deux Mille Cinq Cents Dollars US) est maintenant à la disposition de la Société, preuve de ce qui précède a été donné au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1., paragraphe premier, des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Le capital social est fixé à Vingt mille Dollars US (USD 20.000,-) représenté par Vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale de Un Dollars US (USD 1,-) chacune, chaque part étant entièrement libérée.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelques formes que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de 1.500,- Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO , J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 1^{er} juillet 2009. Relation : LAC/2009/25533. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 juillet 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009089578/211/130.

(090107098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2009.

Sette S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 99.605.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 13 juillet 2009

Après délibération, l'Assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Les Administrateurs et Commissaire sortant sont renommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2014.

Administrateurs:

- Monsieur Herbert GROSSMANN, demeurant au 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg.
- Monsieur Claude SCHROEDER, demeurant au 498, route de Thionville, L-5886 Alzingen.
- Monsieur Dominique FONTAINE, demeurant au 53 bte 7, Square de la Lys, B-6700 Arlon.

Commissaire:

STRATEGO INTERNATIONAL SARL, ayant son siège au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.

Pour extrait conforme

D. FONTAINE

Administrateur

Référence de publication: 2009087852/19.

(090105418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2009.